



NOUVELLE CALEDONIE

ASSEMBLEE DE LA
PROVINCE NORD

Présidence

B.P.41 – 98860 KONE

Tel. : 47.71.40

Fax : 47.23.35

E-mail : presidence@province-nord.nc

Koné, le 02 mars 2026

Communiqué du Président de la Province Nord

Je veux dénoncer ici ce qui m'apparait être une manœuvre politique flagrante et anti démocratique du Gouvernement, du Congrès de la Nouvelle Calédonie et de la Province Sud. Le but est de faire entériner la levée des restrictions à l'exportation des minerais bruts depuis les réserves géographiques métallurgiques de Tiébaghi, du Koniambo et des massifs latéritiques du grand sud.

Les élus du Congrès de la Nouvelle Calédonie sont en effet convoqués ce mardi 03 mars à 8h30 en séance plénière pour examiner une proposition de modification du code minier déposée par le groupe « Intergroupe Loyalistes » en décembre 2023 ayant pour objet principal d'inverser la règle administrative « *silence vaut rejet* » (article LP.112-14 du code minier) pour y substituer « *silence vaut acceptation* ».

Quel rapport avec la levée des restrictions à l'exportation de minerai brut depuis les réserves métallurgiques ? AUCUN !

Mais il sera proposé demain mardi 03 mars par les instigateurs de cette manœuvre, d'insérer dans cette proposition de texte de décembre 2023, deux amendements, l'un instaurant un régime dérogatoire modifiant le code minier pour permettre l'exportation des minerais bruts depuis les réserves métallurgiques, l'autre pour modifier le schéma minier (schéma de mise en valeur des richesses minières) en instaurant une dérogation au principe d'interdiction.

La manœuvre consiste à utiliser un cavalier législatif - ici une proposition de loi du Pays soumis à l'examen du Congrès - pour porter, via deux amendements, la levée des restrictions à l'exportation des minerais bruts extraits dans les réserves métallurgiques.

Le Conseil Constitutionnel appréciera la manœuvre le moment venu.

Pour l'heure, elle est motivée par ses instigateurs comme moyen pour répondre aux exigences d'un repreneur de PRNC dont le plan de reprise n'est pas connu à ce jour, sauf très probablement des initiés de la Province Sud, du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et naturellement de l'Etat qui pilote, via la fiducie (74% de PRNC), la recherche d'un repreneur pour PRNC.

Qui plus est, elle est initiée alors même que le 18 février dernier, le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, en formation collégiale, avait entériné à l'unanimité un projet de texte proposant la levée des restrictions à l'exportation des minerais provenant des réserves métallurgiques, non plus pour une durée de 3 ans comme il l'a proposée initialement aux Provinces, mais pour une durée de 10 ans.

Et ce d'autant que cette même collégialité n'ait omis de réserver dans le calendrier du Congrès l'examen de la proposition de loi du pays servant aujourd'hui de cavalier législatif pour les deux amendements proposés, une proposition de texte qui doit encore faire l'objet des consultations d'usage, à commencer entre autres par le conseil d'Etat, le CESE, le Comité consultatif des mines, le conseil des mines.

Sur le fond, je réaffirme ma ferme opposition à la levée des restrictions à l'exportation de minerais brut depuis les réserves métallurgiques et à la poursuite de l'exportation de minerais bruts en général.

Je dénonce les manipulations et les manœuvres orchestrées par la province Sud, le gouvernement et le congrès de la Nouvelle-Calédonie pour contourner les principes et les règles prescrites par le Code minier de la Nouvelle-Calédonie.

Je réaffirme mon attachement à la préservation des ressources minières et à la souveraineté économique sur l'exploitation et la valorisation de nos ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

Je plaide enfin pour un développement industriel durable, résilient et cohérent sur l'ensemble du Pays.

Le Président de l'assemblée
de la province Nord

